

AVIS PUBLIC

ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO ARS-1707

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

- PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ZONE 1084, SECTEUR DU CHEMIN FILLION, SHIPSHAW) (ARS-1707)

Le conseil de l'arrondissement de Jonquière, suite à l'adoption à la séance du conseil tenue le 13 mai 2025 du projet de règlement mentionné ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le 10 juin 2025, à compter de 19h, dans la salle Pierrette-Gaudreault, située au 4160, rue du Vieux-Pont à Jonquière, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

L'objet du projet de règlement ARS-1722 vise à modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de manière à permettre que la superficie totale au sol du ou des bâtiments accessoires détachés puisse excéder la superficie totale au sol du bâtiment principal jusqu'à un maximum de 125 mètres carrés au secteur du chemin Fillion à Shipshaw

Le projet de règlement vise le périmètre illustré sur le plan joint à l'avis.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le texte complet du projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics>, ou au Service du greffe, 201, rue Racine Est, Chicoutimi, ou au bureau de l'arrondissement de Jonquière, au 2354 rue St-Dominique, Jonquière, aux heures normales de bureau soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Pour toute information technique ou pour obtenir copie de plans détaillés de la zone ou des zones contiguës, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 15 mai 2025.

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2025-_____ AYANT
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE
SAGUENAY (zone 1084, secteur du chemin Fillion,
Shipshaw (ARS-1707))

Règlement numéro VS-RU-2025-_____ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement de Jonquière, tenue dans la salle des délibérations le _____ 2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à permettre que la superficie totale au sol du ou des bâtiments accessoires détachés puisse excéder la superficie totale au sol du bâtiment principal jusqu'à un maximum de 125 mètres carrés au secteur du chemin Fillion à Shipshaw (ARS-1707);

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière du 13 mai 2025.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

1) **ASSUJETTIR** à la grille des usages et des normes identifiée A-08-1084, la disposition particulière suivante :

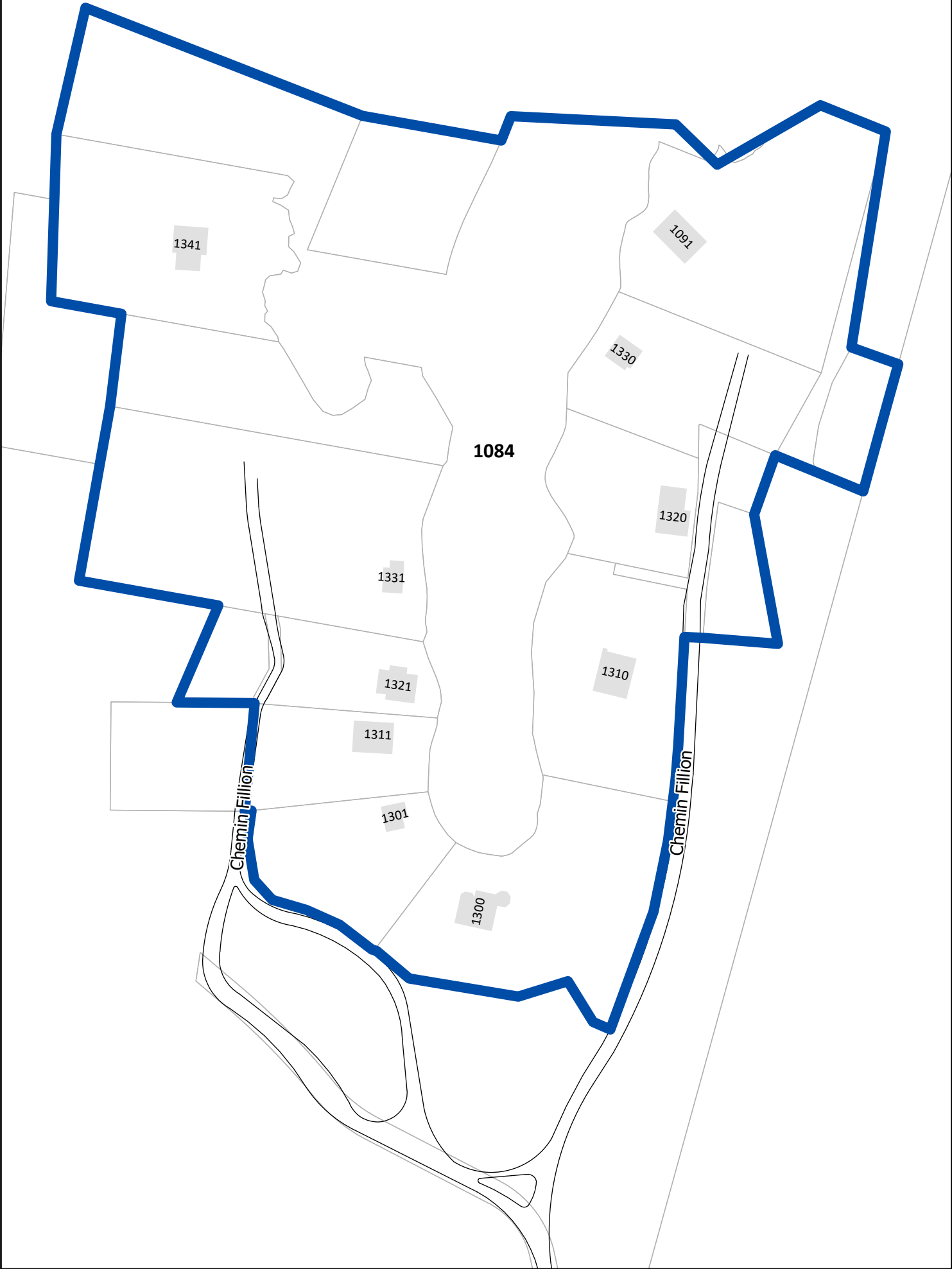
1012 La superficie totale au sol du ou des bâtiments accessoires détachés peut excéder la superficie totale au sol du bâtiment principal jusqu'à un maximum de 125 mètres carrés.

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d'arrondissement.

Président

Assistant-greffier



Arrondissement de Jonquière

ARS-1707

Ce plan fait partie intégrante du règlement